

France, 10 mai 2018

Communiqué : Quand pourrons-nous célébrer l'abolition de la traite des êtres humains et des formes contemporaines d'esclavage ?

Ce jeudi 10 mai 2018, nous célébrons la treizième journée de commémoration de la mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. La loi Taubira de 2001 a affirmé la volonté de la République Française de condamner ces crimes, reconnus crimes contre l'humanité. C'est ainsi qu'une mémoire longtemps absente du récit national, celle des victimes d'une traite qui a duré quatre siècles, est désormais enseignée à l'école, diffusée et protégée par l'Etat et la société civile.

Ce travail de reconnaissance ne se limite pas à diffuser une mémoire mais à empêcher que de tels actes se reproduisent. **Nous, associations membres du Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains, voulons rappeler que malgré son abolition, l'esclavage n'a pas disparu de la France** (en métropole comme dans l'Outre-mer). Aujourd'hui encore, de nombreuses femmes, des hommes et des enfants sont victimes de la traite des êtres humains sous de nombreuses formes : servitude domestique, exploitation par le travail, mendicité forcée, contrainte à commettre des délits, criminalité forcée, exploitation sexuelle, mariage forcé ...

Avec la loi de 2001, le peuple français s'est aussi engagé à lutter contre ces atteintes à la dignité humaine. Pourtant, il n'y a toujours pas de politique publique ambitieuse contre la traite des êtres humains. La souffrance des victimes ne trouve aucune réponse publique et reste invisible. Nous ne pouvons pas accepter que ces actes tombent dans l'oubli et restent dans le silence. C'est pourquoi nous appelons l'Etat français à réagir, à prendre conscience du fléau qu'est la traite des êtres humains et à agir sur ses causes. Le gouvernement doit d'urgence construire et mettre en œuvre avec les personnes concernées, la société civile et ses différentes composantes un deuxième plan de lutte contre la traite des êtres humains avec des moyens humains et financiers conséquents.

La lutte contre la traite est aussi un enjeu qui nous concerne tous et contre lequel chacun peut agir. En s'informant, en observant, en dénonçant et en agissant, chaque personne peut avoir un impact contre les acteurs de l'esclavage et permettre une meilleure prise en charge des victimes et une meilleure prévention des risques. Notre collectif et ses membres ont créé des outils d'information que chacun peut s'approprier, pour être vigilant à son échelle.

Le Collectif Ensemble contre la Traite des êtres humains est un réseau créé pour une lutte plus efficace contre toutes les formes de ce déni des droits humains. Créé par le Secours Catholique en 2007, il regroupe 26 associations françaises, engagées de façon directe ou indirecte avec les victimes en France ou dans les pays de transit et d'origine de la traite.

Associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » : Action Catholique des Femmes, AFJ, Agir Contre la Prostitution des Enfants, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Association pour la Réadaptation Sociale, Aux Captifs la libération, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, ECPAT France, Fédération des acteurs de Solidarité, Fédération de l'Entraide Protestante, Espoir CFDJ-Jeunes errants, Fondation Jean et Jeanne Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, La Cimade, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne, Planète Enfants & Développement, SOS Esclaves, Secours Catholique - Caritas France.